

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 737 550

21 N° d'enregistrement national : 95 09524

51 Int Cl<sup>6</sup> : F 16 S 3/00, B 62 D 33/00

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 04.08.95.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 07.02.97 Bulletin 97/06.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : ASCA CARROSSIER  
CONSTRUCTEUR SOCIETE COOPERATIVE  
OUVRIERE PRODUCTION — FR.

72 Inventeur(s) : MOMPER JEAN LUC et DESCHAMP  
ROGER.

73 Titulaire(s) :

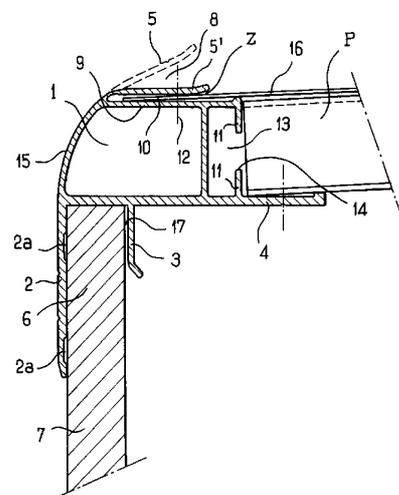
74 Mandataire : REGIMBEAU.

54 BRANCARD SUPERIEUR POUR CARROSSERIES DE VEHICULES.

57 L'invention concerne un brancard supérieur pour carrosseries de véhicules.

Ce brancard est constitué par un profilé comportant une âme tubulaire (1) et des parois appendiculaires (2, 5) extérieures à l'âme, ces parois constituant respectivement une feuillure verticale (6) tournée vers le bord supérieur du panneau longitudinal (7) de la carrosserie et apte à le recevoir à encastrement, une paroi horizontale (4) dirigée vers le pavillon (P) et apte à soutenir le bord longitudinal du pavillon et à lui être fixée, et une lèvre (5) formant un coin (8) avec la paroi de dessus (9) de l'âme et apte à être rabattue (5) sur l'extrémité (10) de la bande de toit du pavillon lorsque cette extrémité est appliquée sur la paroi de dessus de l'âme, et à être fixée (12) à cette paroi de dessus en emprisonnant cette extrémité entre elle et la paroi de dessus.

L'invention s'applique notamment aux carrosseries de fourgons et autres véhicules utilitaires.



FR 2 737 550 - A1



L'invention concerne un profilé ("brancard supérieur") pour réaliser l'assemblage du bord supérieur d'un panneau longitudinal et d'un bord longitudinal du pavillon de la carrosserie d'un véhicule.

Le profilé de l'invention a pour but notamment de réaliser les avantages suivants :

- permettre un collage structurel de l'assemblage,
- résister en torsion longitudinale,
- faciliter la fixation de la bande de toit,
- constituer un couvre joint continu,
- 10 - aménager un magasin pour mastic d'étanchéité,
- permettre la fixation et le passage des câbles électriques,
- réaliser des économies de main d'oeuvre pour l'assemblage et des économies de matière du profilé.

Le profilé de l'invention comporte une âme tubulaire et des parois appendiculaires extérieures à l'âme, ces parois constituant respectivement une feuillure verticale tournée vers le bord supérieur du panneau longitudinal de la carrosserie et apte à le recevoir à encastrement, une paroi horizontale dirigée vers le pavillon et apte à soutenir le bord longitudinal du pavillon et à lui être fixée, et une lèvre formant un coin avec la paroi de dessus de l'âme et apte à être rabattue sur l'extrémité de la bande de toit du pavillon, lorsque cette extrémité est appliquée sur la paroi de dessus de l'âme, et à être fixée à cette paroi de dessus en emprisonnant cette extrémité entre elle et la paroi de dessus.

On décrira ci-après un exemple de réalisation d'un tel profilé, en référence à la figure unique de dessin joint qui fera apparaître d'autres caractéristiques de l'invention.

Cette figure est une coupe transversale qui montre le profil du profilé qui s'étend dans la longueur de la carrosserie.

Le profilé, en alliage d'aluminium, comporte une âme tubulaire (1) et des parois appendiculaires (2-5) extérieures à l'âme, ces parois constituant respectivement une feuillure verticale (6) qui reçoit à encastrement le bord supérieur du panneau longitudinal (7) de la carrosserie, la face interne de la paroi (2) qui borde extérieurement cette feuillure présentant des réserves (2a) pour une

colle d'assemblage et un jeu (17) étant prévu entre le panneau et la paroi (3) qui borde intérieurement la feuillure pour recevoir également une colle d'assemblage.

5 Une paroi horizontale (4), dirigée vers le pavillon (P) est apte à soutenir le bord longitudinal du pavillon. Des vis ou des rivets (18) assurent la fixation de l'assemblage du pavillon à la paroi de soutien (4). Une lèvre (5) formant un coin (8) avec la paroi de dessus (9) de l'âme est apte à être rabattue (5') sur l'extrémité (10) de la bande du toit du pavillon, lorsque cette extrémité est appliquée sur la paroi de  
10 dessus de l'âme, et à être fixée à cette paroi de dessus en emprisonnant cette extrémité entre elle et la paroi de dessus. Cette paroi est obtenue par des vis ou des rivets (12) ou par collage.

De la colle est bourrée dans le coin (8) avant introduction de l'extrémité de la bande de toit du pavillon et, après fixation de la  
15 lèvre rabattue, un cordon de colle est mis en place dans la zone (Z) sous l'extrémité de la lèvre.

Dans la réalisation représentée, le profilé comporte des parois appendiculaires (11) qui déterminent une gorge (13) de section droite en forme C dont l'ouverture (14) est dirigée en direction de la tranche  
20 du pavillon. Cette gorge peut recevoir des conducteurs électriques.

Dans la réalisation représentée, la feuillure (6) est constituée par deux parois appendiculaires parallèles (2,3) dont l'une (3), relativement courte est située du côté interne de la carrosserie et dont l'autre (2), relativement longue est située du côté externe, dans  
25 le prolongement du côté latéral de l'âme (15) qui est tourné vers l'extérieur de la carrosserie.

L'invention n'est pas limitée à cet exemple de réalisation préféré.

L'invention s'applique notamment aux carrosseries de fourgons  
30 et autres véhicules utilitaires.

**REVENdicATIOnS**

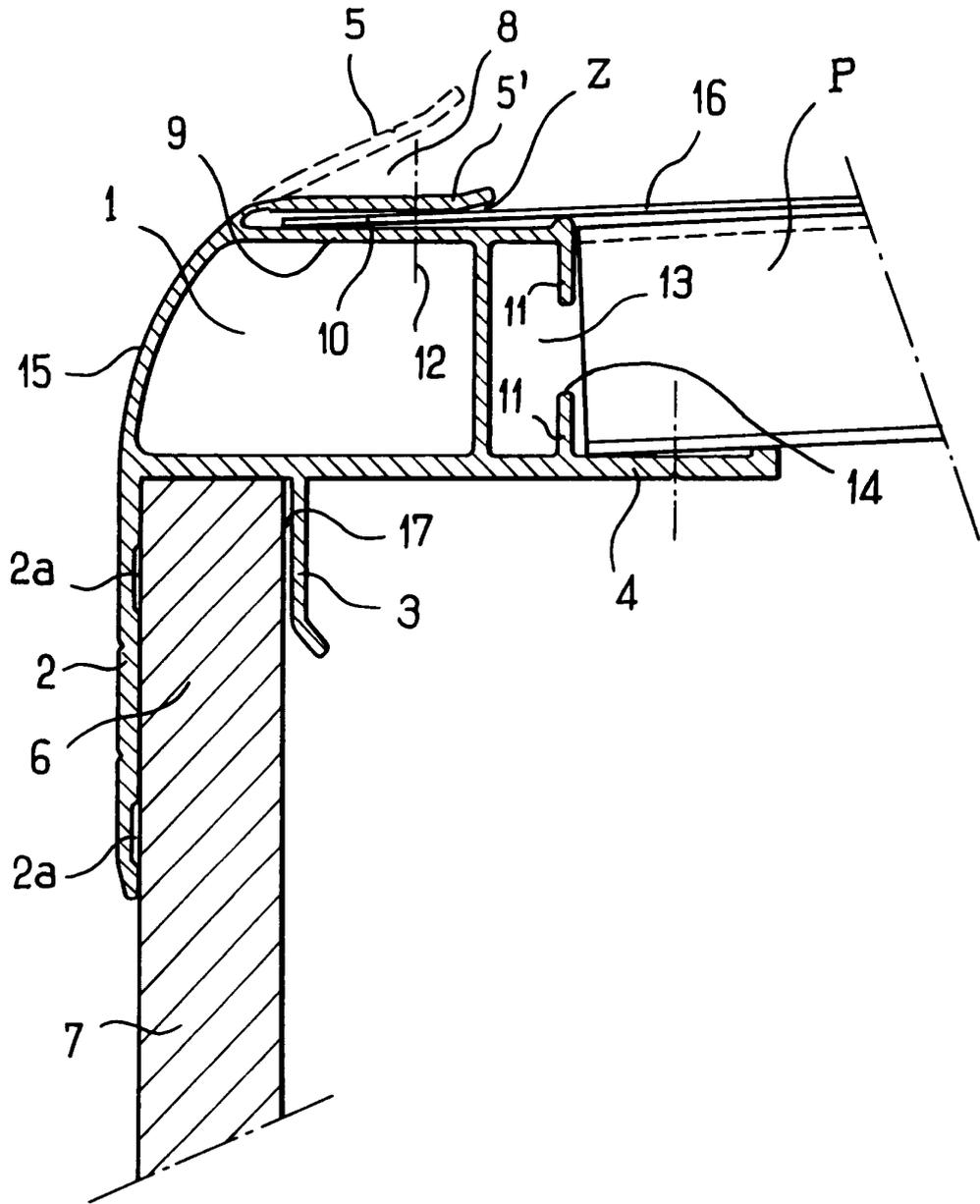
**1.** Profilé pour réaliser la jonction horizontale du bord supérieur d'un panneau longitudinal d'une carrosserie et du bord longitudinal du pavillon de la carrosserie, ce profilé comportant une âme tubulaire (1) et des parois appendiculaires (2,5) extérieures à l'âme, ces parois constituant respectivement une feuillure verticale (6) tournée vers le bord supérieur du panneau longitudinal (7) de la carrosserie et apte à le recevoir à encastrement, une paroi horizontale (4) dirigée vers le pavillon (P) et apte à soutenir le bord longitudinal du pavillon et à lui être fixée, et une lèvre (5) formant un coin (8) avec la paroi de dessus (9) de l'âme et apte à être rabattue (5) sur l'extrémité (10) de la bande de toit du pavillon lorsque cette extrémité est appliquée sur la paroi de dessus de l'âme, et à être fixée (12) à cette paroi de dessus en emprisonnant cette extrémité entre elle et la paroi de dessus.

**2.** Profilé selon la revendication 1 et qui comporte des parois appendiculaires (11) qui déterminent une gorge (13) de section droite en forme de C dont l'ouverture (14) est dirigée en direction de la tranche du pavillon.

**3.** Profilé selon la revendication 1 ou 2 et dans lequel la feuillure (6) est constituée par deux parois appendiculaires parallèles (2,3) dont l'une (3), relativement courte est située du côté interne de la carrosserie et dont l'autre (2), relativement longue est située du côté externe de la carrosserie, dans le prolongement du côté latéral de l'âme (15) qui est tourné vers l'extérieur de la carrosserie.

**4.** Profilé selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel ladite feuillure (6) est bordée extérieurement par une paroi (2) qui présente sur sa face tournée vers la feuillure des réserves (2a) pour une colle d'assemblage.

**5.** Profilé selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel ladite feuillure (6) est plus large que ledit panneau de carrosserie (7) qu'elle reçoit de façon à ménager entre le panneau et la paroi (3) qui borde intérieurement la feuillure un jeu (17) pour recevoir une colle d'assemblage.



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	GB-A-1 030 114 (YORK TRAILER COMPANY) 18 Mai 1962 * page 2, ligne 36 - ligne 54; figure 3 *	1,3
Y	---	2
Y	EP-A-0 541 485 (ALUSUISSE LONZA SERVICES AG) 12 Mai 1993 * colonne 5, ligne 50 - colonne 6, ligne 4; figures 5B,6 *	2
Y	DE-U-92 17 206 (KÖGELFAHRZEUGWERKE) 4 Mars 1993 * page 11, dernier alinéa; figure 3 *	1,3,4
Y	FR-A-2 520 067 (ALUSUISSE) 22 Juillet 1983 * le document en entier *	1,3,4
A	DE-A-32 29 062 (HEINEMANN W GMBH & CO KG) 9 Février 1984 * page 8, ligne 32 - page 9, ligne 11 * * page 10, alinéa 1; figures 3,4 *	1,2
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL. 6)
		B62D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
3 Avril 1996		Hageman, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'un moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant		

1